

SOMMAIRE

UNE

1 Communication des SPSTI

Porter la réalité de terrain et les contributions des SPSTI en direction des parties prenantes

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 PADHUE en médecine du travail

Présanse demande la révision de l'arrêté du 27 juin 2025 et un travail concerté sur ce dossier

5 Salon Préventica Santé et Sécurité au Travail

Une édition Parisienne pour dire les progrès de la profession

6 Interstis - Partage de pratiques

Actualités et guide pratique

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

8 Négociation collective de branche

Point d'étape

ACTUALITÉS RH

9 Ressources humaines

Save the date et focus sur la formation professionnelle

MÉDICO-TECHNIQUE

10 Fiches Médico-Professionnelles

Appel à participation au Groupe de travail

12 Usages de substances psychoactives et prévention en milieu professionnel

Les nouvelles recommandations de la HAS

13 Implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels

Présanse tient une série de quatre webinaires à destination des personnels des SPSTI

JURIDIQUE

14 Praticiens « PAE »

Obligation de formation des lauréats et mise en œuvre du « Passeport Talent Médical »

16 Profession d'infirmier

Parution de la loi au Journal Officiel

À l'occasion de la présentation de ses orientations budgétaires pour 2026, le Premier ministre François Bayrou a annoncé, le 15 juillet, son intention de confier « *au médecin généraliste ou spécialiste* » l'évaluation de la capacité de reprise du travail pour les arrêts non professionnels d'au moins 60 jours, à l'exception des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

L'annonce du Premier ministre concerne ainsi la visite médicale de reprise, aujourd'hui confiée aux Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) et assurée actuellement principalement par le médecin du travail. Présanse tient à rappeler que les visites de reprise sont, dans leur très grande majorité et selon les dernières enquêtes, réalisées dans les délais réglementaires.

Présanse rappelle également que, selon la dernière étude IODA, 7 inaptitudes médicales sur 10, hors AT/MP, sont prononcées à l'occasion de la visite de reprise. Ce chiffre souligne combien toute évolution des modalités d'organisation de la visite de reprise peut avoir des conséquences significatives et nécessite une évaluation rigoureuse.

Le média AEF a rapporté, ce 15 juillet, que l'entourage de la ministre du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, temporisait autour de cette annonce, affirmant que cette mesure restait « à préciser » et que « *l'idée n'est pas de supprimer la visite médicale de reprise mais d'en revoir les modalités* ».

Dans ce contexte, toute évolution du cadre réglementaire de cette visite devra faire l'objet d'une analyse approfondie et conduite en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, Présanse poursuivra à cet effet activement ses échanges avec les pouvoirs publics afin de nourrir les réflexions à la lumière des réalités de terrain.

La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Maurice Plaisant,
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière
75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : accueil@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Arnaud BONDUÉLLE, Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Guy COURGEY, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Virginie PERINETTI, Ata SMAALI

Assistante : Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie MAJOR